



## A Hong Kong, retour au réel

Par [Bruno Guigue](#)

Mondialisation.ca, 08 avril 2021

Région : [Asie](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#),  
[Histoire et Géopolitique](#), [Services de renseignements](#)

Avec la réforme institutionnelle récemment adoptée, Hong Kong revient à nouveau sur le devant de la scène. Après les manifestations de l'été 2019, le territoire a retrouvé son calme, et les autorités chinoises ont tiré les leçons d'une flambée de contestation largement influencée par des puissances étrangères qui n'ont aucun scrupule à s'immiscer dans les affaires intérieures d'un État souverain. C'est pourquoi la Chine vient de procéder à une réorganisation du système électoral qui vise clairement à limiter l'influence de l'opposition. Il s'agit de modifier l'équation politique du territoire de Hong Kong en ôtant à ceux qui ont défilé dans les rues l'opportunité de traduire cette démonstration de force en succès électoral. Le premier volet de la réforme, en effet, porte sur la sélection des candidats aux élections législatives. Le texte précise que « le comité pour la sécurité nationale et la police de la sécurité nationale » prépareront des rapports sur chacun des candidats afin de garantir « le processus de contrôle du comité de validation ».

Autrement dit, le gouvernement chinois se réserve la possibilité de déterminer si un candidat est suffisamment patriote pour prétendre à un siège au comité législatif, et il est clair qu'il fera en sorte d'écarter les candidats ayant eu des activités notoirement anti-chinoises. Le deuxième volet de la réforme prévoit que le nombre de sièges au comité législatif passera de 70 à 90. Seuls 20 sièges (soit 22% du total) seront désormais attribués au suffrage universel direct, contre 35 sièges, soit la moitié du total, jusqu'à présent. 40 sièges seront octroyés par un comité de personnalités qualifiées. Les 30 derniers sièges seront désignés par les groupements socioprofessionnels. Formellement interdit par la Constitution de la République populaire de Chine, le séparatisme maquillé en revendication démocratique n'aura pas droit de cité et se verra exclu de la scène politique. Les sponsors occidentaux de la contestation hongkongaise peuvent toujours hurler à la dictature, il va falloir qu'ils se fassent une raison.

Cette réforme a été votée courant mars à l'unanimité des 167 membres du Comité permanent du Parlement chinois, et elle entre désormais en application. Le Congrès des États-Unis, en accord avec la Maison-Blanche, a immédiatement réagi en confirmant les décisions prises sous l'administration précédente visant à abolir le traitement spécial dont bénéficiait le territoire de Hong Kong. Mais cette ingérence de Washington dans les affaires intérieures chinoises risque d'être un coup d'épée dans l'eau. Comme le relève, le 4 avril, la chaîne CGTN, le montant des capitaux affluant à Hong Kong en 2020 a atteint 50 milliards de dollars, et le montant des capitaux levés par les introductions en Bourse à Hong Kong s'est classé à la deuxième place mondiale (..) Et de nombreuses entreprises américaines ont déclaré qu'elles allaient augmenter leurs investissements à Hong Kong au cours des trois prochaines années ».

Cette intervention des États-Unis dans la gestion interne d'un territoire chinois est donc vouée à l'échec. Mais il faut aussi rappeler qu'elle n'a aucune légitimité sur le plan juridique. C'est une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un État souverain et, à ce titre, une violation caractérisée de la Charte des Nations Unies. Depuis quand un État est-il fondé à prendre des dispositions à propos de l'administration territoriale d'un autre État ? La République populaire de Chine s'occupe-t-elle de la gestion administrative de la ville de New York ? Le gouvernement chinois se mêle-t-il du système électoral américain, pourtant moribond, et dont la planète entière a contemplé le spectacle pathétique ? En fait, l'attitude de Washington repose constamment sur des distorsions de langage, et elle occulte l'histoire des relations entre la Chine, Hong Kong et les puissances occidentales.

Ainsi la gestion de Hong Kong est-elle une affaire intérieure chinoise, mais la propagande occidentale la transforme abusivement en un conflit international. Le retour de Hong Kong à la mère patrie est une décolonisation, mais la propagande occidentale fait comme si c'était une colonisation de Hong Kong par la Chine. En réalité, la question de Hong Kong est le legs historique d'une époque passée et définitivement révolue. Les Occidentaux sont-ils mûrs pour l'accepter ? Ce territoire était chinois depuis toujours, et il est devenu une colonie britannique lorsqu'il a été arraché à la Chine. Aujourd'hui, le temps des colonies est terminé pour de bon. Hong Kong a un « régime d'administration spéciale » que la République populaire de Chine a instauré lors de la signature de l'accord sino-britannique. C'est dans ce cadre que le gouvernement chinois administre, de manière souveraine, le territoire de Hong Kong. Car faut-il le rappeler ? Hong Kong c'est la Chine, au même titre que Pékin ou Shanghai.

Il semble toutefois que le monde occidental ait oublié la véritable histoire de Hong Kong, et cet oubli est la cause de nombreuses confusions. La conquête coloniale du « port parfumé », au XIXe siècle, s'est déroulée en trois étapes. Les Britanniques ont annexé l'île de Hong Kong en 1842 à la suite d'une « guerre de l'opium » qui a précipité la ruine de l'empire des Qing et livré la Chine à la voracité des prédateurs coloniaux. La presqu'île de Kowloon a ensuite été arrachée à l'empire en 1860 lors de l'intervention militaire franco-britannique qui a dévasté le palais d'été à Pékin. Enfin, les « nouveaux territoires » ont été cédés à Londres en 1898 pour une durée de 99 ans à la suite des nouvelles humiliations infligées à la Chine par les envahisseurs étrangers. C'est cet ensemble territorial – aujourd'hui dénommé « région d'administration spéciale de Hong Kong » – qui a été solennellement restitué à la République populaire de Chine en 1997 selon des modalités définies par l'accord de 1984.

Cet accord était un compromis entre une puissance coloniale déclinante, la Grande-Bretagne, et une grande puissance émergente qui privilégiait la négociation, la Chine. Pékin aurait pu reprendre Hong Kong par la force au colonisateur britannique qui se l'était approprié de la même façon. Mais Deng Xiaoping a préféré une solution négociée. L'accord sino-britannique a créé à Hong Kong un régime de semi-autonomie fondé sur le principe : « un pays, deux systèmes », du moins jusqu'en 2047. Pour Pékin, ce compromis présente un double avantage. Le premier est d'ordre politique. Adeptes du temps long, les dirigeants chinois ont opté pour une transition en douceur. La dépendance croissante du territoire à l'égard du continent favorisera son assimilation progressive, sans préjuger de son futur statut au-delà de 2047. Le second avantage est d'ordre économique : dotée d'une rente de situation géographique, la place de Hong Kong s'est transformée en plaque tournante de la finance asiatique.

En y maintenant un régime spécifique, Pékin a pu l'utiliser afin d'attirer en Chine les

capitaux de la diaspora chinoise et ceux des investisseurs étrangers. Sas d'entrée pour les flux financiers captés par les réformes économiques, ce minuscule territoire de 1 106 km<sup>2</sup> et 7,5 millions d'habitants a continué à jouir, depuis 1997, d'un statut particulier dont il n'existe aucun équivalent (hormis Macao) en Chine populaire. Le territoire a sa propre législation, sa propre monnaie, ses propres équipes sportives. Mêlant élection et cooptation des dirigeants, son système administratif est plus «démocratique» que celui qu'ont légué les Britanniques. Les manifestants de 2019 réclamaient la démocratie en brandissant des drapeaux britanniques, mais les premières élections au suffrage universel ont eu lieu en 1991, c'est-à-dire après les accords de 1984.

Le retour au calme, depuis plusieurs mois, montre que les contestataires hongkongais ont réfléchi aux conséquences d'un embrasement de leur îlot de prospérité. La réforme du système électoral va peut-être susciter des protestations, mais pour Pékin, la priorité est d'assurer la stabilité politique du territoire afin de garantir son développement. Les velléités séparatistes qui s'affirment sous couvert de « démocratie à l'occidentale » n'entrent pas dans le futur de Hong Kong. Elles seront combattues et éradiquées, car Hong Kong fait partie intégrante de la Chine, et cette situation est irréversible. Pourquoi les Chinois devraient-ils adopter un système politique inspiré de l'étranger, alors que leur propre système fonctionne ? Et de quel droit les puissances occidentales exigent-elles de la Chine qu'elle obéisse à leurs injonctions ? Cent ans de colonisation étrangère n'ont pas réussi à priver la Chine de ce territoire qui lui appartient depuis des millénaires et relève exclusivement de son administration. Alors ce n'est pas un chiffon de papier issu du Congrès des États-Unis qui va y parvenir.

Bruno Guigue

Source de la photo en vedette : « Hong Kong Early Morning », [johnlsj](#), Flickr.com.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Bruno Guigue](#), Mondialisation.ca, 2021

Articles Par : [Bruno Guigue](#)

### A propos :

Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, Bruno Guigue est un ex-haut fonctionnaire français. Chercheur en philosophie politique et analyste politique, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont « Aux origines du conflit israélo-arabe, L'invisible remords de l'Occident », « Faut-il brûler Lénine ? » et « Les Raisons de l'esclavage », publiés chez L'Harmattan. Chroniqueur de politique internationale, il a publié des centaines d'articles diffusés en huit langues par plusieurs dizaines de sites d'information indépendants.

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)